



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1373**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-12822- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION - OPÉRATION 2011

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Christine BERNARD, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Charlotte BENON donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Qualité de Vie -

Proximité et Citoyenneté

Département Services aux Publics -

Développement Touristique et International

Service de la Réglementation & de la

Police Administrative & Protection Animale

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10**

RAPPORTEUR : Mme Charlotte BENON**Politique Publique** : RENFORCEMENT DE LA CITOYENNETE ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**OBJET** : RECENSEMENT DE LA POPULATION - OPÉRATION 2011 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Comme vous le savez, depuis 2004, pour les communes de 10 000 habitants et plus, **le recensement s'effectue chaque année par sondage** auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8% de la population et des logements.

La Loi du 27 février 2002 susvisée et le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 ont précisé **le rôle fondamental du Maire** dans cette opération qui a en charge **l'organisation et la réalisation de la collecte des informations dans sa commune, en partenariat et sous le contrôle de l'INSEE**. De l'exhaustivité et de la justesse des informations recueillies, dépend la qualité des résultats dont la Ville dispose.

Ainsi, les résultats de ces recensements sont publiés chaque année par l'INSEE et **au 1^{er} janvier 2010, la population légale de la Ville d'Aix-en-Provence** s'établit comme suit :

<u>Population municipale</u>	143 404	(142 534 en 2009)
------------------------------	---------	-------------------

<u>Population comptée à part</u>	3 280	(3 187 en 2009)
----------------------------------	-------	-----------------

(elle comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur Aix-en-Provence exemple : les étudiants, les personnes vivant en communauté (services de long et moyens séjours des établissements de santé, maisons de retraite, foyers, communautés religieuses...).

<u>Population totale</u>	146 690	(145 721 en 2009)
---------------------------------	----------------	-------------------

Pour compenser les charges exceptionnelles liées aux enquêtes de recensement, l'Etat verse aux communes une dotation forfaitaire basée sur les populations légales recensées. Ainsi, pour le recensement de 2010, le montant de cette dotation s'est élevé à 31 764,00 €.

Le montant de la dotation de 2011 ne sera connu que dans le courant de l'année prochaine.

Pour mener à bien cette opération et procéder à la collecte des informations démographiques et économiques, suivant les recommandations de l'INSEE, environ **34 agents recenseurs** dûment sélectionnés, seront affectés chacun dans un secteur comprenant approximativement 200 logements. Ils seront recrutés et formés par la Ville et opéreront dans leur secteur entre le **20 janvier et le 26 février 2011** afin d'en dénombrer les habitants.

La dotation versée par l'Etat à la Ville devrait couvrir la rémunération des agents recenseurs pour les opérations de recensement et les deux demi-journées de formation qu'ils recevront.

Néanmoins, la dotation versée par l'Etat s'avère chaque année insuffisante pour couvrir la totalité des frais de cette opération qui va générer des dépenses annexes.

La somme allouée à chaque agent recenseur devrait s'élever à 800 € pour un travail de plus de 5 semaines et un montant complémentaire de 100 € devrait également être attribué aux 7 agents chargés d'un secteur campagne étendu qui leur impose des frais de carburant supplémentaires.

En outre, une enquête « famille et logement 2011 » complémentaire sera menée en parallèle du recensement dans certains secteurs désignés par l'INSEE, par les mêmes agents recenseurs qui percevront à cet effet, une rémunération supplémentaire, compensée par un versement équivalent de l'INSEE, calculé conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003.

Les charges sociales des agents recenseurs seront également à la charge de la Ville, de même que les heures supplémentaires des personnels de la Ville à hauteur de 800 heures, qui auront pour mission d'encadrer les agents recenseurs, de vérifier les résultats des collectes et de mettre à jour le Répertoire des Immeubles Localisés (RIL) en cours d'année, en supplément de leur attribution actuelle. De plus, compte tenu de l'étendue de notre commune, la cellule du recensement devra être impérativement dotée de 3 véhicules loués (4 les années précédentes) pendant la période de collecte (prévision de 6 000 €). A cela s'ajoutent notamment, le carburant des véhicules, les cartes téléphoniques qui seront remises aux agents recenseurs.

Comme l'année passée, la contribution financière de la Ville pour cette opération, devrait atteindre au total, 30 000,00 €, le reste des charges étant compensé par la dotation de l'Etat.

En fonction de ce qui précède, vous êtes invités, mes chers collègues à bien vouloir :

- **ADOPTER** les mesures proposées relatives au recensement 2011 ;
- **VALIDER** les dépenses y afférant s'élevant à 30 000,00 €, qui sont reconduites et actualisées chaque année ;

- **DIRE** que cette somme devrait être inscrite au Budget Primitif de l'exercice 2011 ainsi que les 800 heures supplémentaires et les 6 000 € pour la location des véhicules sur le budget 2011 du Service de la Réglementation et de la Police Administrative, à qui incombe cette mission.

2010.1373 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - OPÉRATION 2011

Présents et représentés	: 55
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**